



Charte Je (re)localise mes achats en Bretagne

La Charte Je (re)localise mes achats en Bretagne a été développée dans le cadre du plan d'action en faveur de la relocalisation en Bretagne.

Ce plan d'action pour la Relocalisation en Bretagne s'efforce de répondre aux enjeux de souveraineté, de maintien et de création d'emplois directs et indirects, de pérennité du modèle social et de soutenabilité environnementale.

Il vise à :

- Sensibiliser les chefs d'entreprise et les directions des achats aux enjeux de la relocalisation
- Accompagner les entreprises dans la définition et la mise en œuvre d'actions de relocalisation (de leurs achats et d'activités)
- Renforcer les liens entre les entreprises bretonnes (circuits d'approvisionnement locaux)
- Adresser plus spécifiquement le sujet des emballages quand il se présente.

Les dirigeants des entreprises signataires partagent la vision que la relocalisation des achats est un outil de pérennisation des activités et de développement économique. Il s'agit également d'un outil de transition pour la Bretagne, contribuant aux démarches RSE des entreprises locales et à la réduction de leurs empreintes environnementales.

Ils s'engagent dans cette démarche visant à développer, autant que faire se peut, les achats de proximité dans leurs entreprises, dans une logique de rapprochement des fournisseurs (Bretagne lorsque cela est possible, régions limitrophes, France, Europe...).

Pour cela, ils s'engagent plus spécifiquement dans ce cadre sur un parcours de deux ans consistant à :

- Calculer l'Indice breton de l'achat local au sein de leur entreprise, outil mis à leur disposition dans le cadre de cette Charte, sur les années 2023, puis 2024 et 2025
- Analyser leurs achats afin d'identifier de potentiels achats relocalisables
- Favoriser, lorsque cela est possible, les achats locaux à travers, notamment le sourcing local et l'analyse du TCO (Total Cost of Ownership ou cout complet) pour le choix des fournisseurs
- Communiquer sur les actions, les difficultés et réussites, et faire des retours d'expériences et de bonnes pratiques auprès d'autres entreprises

Cette Charte est complémentaire aux autres chartes existantes, notamment la Charte B2B de Produit en Bretagne, ainsi que la Charte Industriel Engagé pour mon territoire de l'UIMM à destination des entreprises du secteur de la métallurgie, pour lesquelles elle reste la référence.

Signature et cachet de l'entreprise




INNOZH
2 rue Jean Rostand
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02 96 76 61 61
www.innozh.fr

BRETAGNE[®]
DÉVELOPPEMENT
INNOVATION



Bretagne compétitivité

CNA
CONSEIL NATIONAL
DES ACHATS

BANQUE des
TERRITOIRES



PREFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE